

Essai clinique mortel à Rennes : une nouvelle enquête judiciaire ouverte



Une information judiciaire avait déjà été ouverte en juin 2016 pour homicide involontaire et blessures involontaires.

Selon une information révélée par Le Figaro lundi 9 janvier, le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire sur les circonstances l'AVC (Accident vasculaire cérébral) dont a été victime une volontaire en novembre 2015 lors d'une phase de l'essai clinique mortel de Rennes.

Une information judiciaire avait déjà été ouverte en juin 2016 pour homicide involontaire et blessures involontaires. "Le 17 janvier dernier, un volontaire de 49 ans, Guillaume Molinet, est décédé lors d'un essai dit de phase 1. Celui-ci était mené à Rennes par l'entreprise bretonne Biotrial pour le compte du laboratoire portugais Bial", rappelle Le Figaro.

Deux mois avant l'accident fatal, un autre volontaire, surnommé "le gendarme" en référence à son ancienne profession, avait également été victime d'un AVC au mois de novembre. Cet accident qualifié de "non récent" en janvier 2016 par le CHU de Rennes avait par la suite requalifié de "récent" après la publication d'une contre-expertise.

[>>>> À lire aussi : Test de médicaments : pourquoi le drame de Rennes prouve paradoxalement qu'on ne pourra jamais se passer des essais sur l'Homme](#)